

DATE DE
CONVOCATION

4 Octobre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 21

Votants 24

Objet :

Déclaration d'intention
demande de révision du
PLUI

N° 27.299.24/33

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 Octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Maxime HUMBERT à Mr David PERREAU

Mme Brigitte BOULAT-DAUFRENE à Mr Jean-Luc TANQUEREL

Mr Jean-Pascal Lecoq à Mme Claire MOURAUD

Absents :

Mr BENOUDA Abdelkader

Mme DUCHESNE Jocelyne

Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

A été élue secrétaire de séance : Mr David PERREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par son article L5216-5, sur le transfert de compétence de l'urbanisme à l'EPCI

Vu la délibération du 24 juin 2015 du Conseil Communautaire de « EVREUX Portes de Normandie » adoptant le transfert de compétence,

Vu la délibération du 14 septembre 2015 de la ville, statuant sur ce transfert de charges

Vu la délibération du 17 décembre 2019 du Conseil
Communautaire de « EVREUX Portes de Normandie »
approuvant le PLUi HD

Vu les modifications du PLUi HD du 28/09/2021, du
22/10/2021, du 22/10/2022 et du 27/06/2023,

Considérant le projet d'urbanisation des parcelles A207 – A
206 – A245 et A248 rue Marcel Pagnol, pour créer des
logements adaptés aux seniors avec le dispositif « Begin Age »
sur une partie, ainsi que 2 collectifs en réflexion pour des
jeunes en alternance, et des logements intermédiaires,

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : de VALIDER les propositions de changements de
zonage actuel au PLUi suivantes :

- 1 – déclasser la parcelle rue du Vieux Moulin de 1AUh en A ou
N
- 2 – déclasser partiellement la parcelle rue de Nétreville de
2AUh en A
- 3 – déclasser la zone de la création de l'espace de loisirs
intergénérationnel en NJ (naturelle jardin)
- 4 – récupérer la zone 2AUh rue Marcel Pagnol en 1AUh

Article 2 : d'ABANDONNER les 2 Orientations
d'Aménagement et de Programmation intitulées « Pichotte » et
« PICOT », et,

de CRÉER une future Orientation d'Aménagement et
de Programmation pour le projet rue Marcel Pagnol si la
révision du PLUi est approuvée

Article 3 : par cette intention de DEMANDER à l'EPCI
« EVREUX Portes de Normandie » d'examiner ces
propositions pour les intégrer dans la prochaine révision du
PLUi

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

